

**UN CYCLO  
DÉBRIDÉ  
C'EST UN  
ADO  
EN DANGER**



**Chaque jour, 37 cyclomotoristes\* sont impliqués dans un accident grave.**

- Le débridage augmente le risque d'accident.
- Le débridage est interdit. Il est sanctionné par une amende de 135 €.
- Le conducteur d'un cyclo débridé risque de ne plus être couvert par son assurance en cas d'accident.

\*Source ONISR 2009

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



[www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr](http://www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr)